



CSE Réseau – Juin 2020

Ce CSE, initialement prévu les 3 et 4 juin s'est finalement déroulé les 29 mai et 4 juin, afin de pouvoir évoquer la partie consacrée au plan de reprise d'activité (PRA) avant le 2 juin.

SOMMAIRE

PRÉALABLE EFFECTUÉ PAR LA DIRECTRICE DU RÉSEAU

LA SÉCURITÉ PRÉVAUT

LOCALES

GARDES D'ENFANTS

PERSONNELS VULNÉRABLES

FRANCE BLEU DE RETOUR...TRÈS PARTIELLEMENT

ORGANISATION DU TRAVAIL DES SCRIPTES

LA FABRIQUE

AUDIENCES DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

LE WEB N'EST PAS EN RESTE !

FOCUS SUR LES AUDIENCES DES MUNICIPALES

NOUVELLE ALERTE A ANTIBES

NOMINATION D'UNE NOUVELLE REPRESENTANTE DE PROXIMITÉ SUR L'ANTENNE DE BOURGOGNE

REPRISE DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

RESTAURATION

PROCHAIN CSE

PRÉALABLE EFFECTUÉ PAR LA DIRECTRICE DU RÉSEAU

Le PRA s'est donc trouvé modifié avec l'annonce de l'organisation du 2ème tour des municipales en juin. Il était **nécessaire d'être opérationnel pour le 8 juin, date du début de la campagne officielle**. C'est donc une réouverture des régies dans toutes les antennes, même si cela ne veut pas dire "abrogation des mesures de sécurité en cours" ! **On ne reprend pas la**

vie d'avant, ni cette semaine, ni le 15 juin. Du coup, cela nécessite de devoir diffuser **des sujets provenant des antennes voisines, et le télétravail reste la règle** pour toutes les activités pouvant être réalisées à distance. Ne serait-ce qu'en raison du fait que les 4000 plexiglas commandés ne sont pas encore arrivés partout.

LA SÉCURITÉ PRÉVAUT

La directrice redit une nouvelle fois que si une équipe, sur le terrain, a le sentiment qu'elle se trouve en danger, alors elle est invitée à appeler le rédacteur en chef, puis préciser que les conditions de sécurité ne sont pas réunies, et qu'elle va donc rentrer. Pour autant, ce n'est **pas aussi simple dans les faits**. Difficile pour des

journalistes de quitter une conférence de presse importante, alors que d'autres médias sont présents. Plus globalement, **il est vrai que le respect des mesures barrières par les organisateurs de ce type d'événements est un sujet**.

LOCALES

Les élus ont **dénoncé les projets d'éditions locales "mutualisées" dans certaines directions régionales à compter du 15 juin**. C'est notamment le cas en Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie, où il ne serait prévu qu'une seule édition, avec contribution des différentes équipes. Alors que chacune d'elle est en mesure de pouvoir proposer sa propre édition. Certes, pas forcément sur la totalité du créneau de 7 mn, mais ne vaut-il pas mieux 5 mn que rien ?

La direction nous a répondu que, à ce jour, **"l'objectif reste celui de limiter le nombre de personnes présentes sur les sites, et qu'il ne sera donc pas possible de fabriquer ces éditions dans les conditions habituelles"**. Elle ajoute que certains salariés sont en maladie, gardes d'enfants ou sont personnels vulnérables...**ce à quoi les élus répondent qu'il y a possibilité de faire appel à des CDD !**

La direction précise aussi qu'il faut tenir compte d'éléments tels que **la durée des créneaux ou d'aménagements des locaux**. Par exemple, si dans ceux de Brest, il n'y a aucun problème pour accueillir 2 monteurs sur site, il n'en n'est pas de même à Brive.

Elle ajoute aussi que tous ces sujets doivent être débattus en local...et que si les salariés estiment qu'il y a besoin de poursuivre les débats, alors, il faut le faire !

FO en fait donc la demande. Car sur place, les salariés ne veulent toujours pas de cette mutualisation, et revendiquent eux aussi le "symbole de la proximité" (qui avait été exprimé voici quelques jours pour motiver justement l'importance de la réouverture de cette case de 18h53). Et quand ils expriment leur souhait, il n'est pas acceptable que la réponse d'une direction locale soit "c'est comme ça et pas autrement" !

Si les choix éditoriaux ne relèvent pas du CSE, l'impact qu'ils ont en matière de santé au travail (et notamment, par rapport aux questions de sens au travail, pour des salariés qui connaissent parfaitement l'intérêt des téléspectateurs pour leurs éditions de proximité) est un sujet de CSE. **Il n'est pas normal que les personnels de ces éditions aient le sentiment de revivre le désarroi d'il y a deux ans, alors que nous subissons alors la menace de fermetures d'éditions**. Laurence Mayerfeld réaffirme qu'il n'en est rien, et qu'elle va parler aux deux directeurs régionaux concernés.

GARDES D'ENFANTS

Comment les choses vont-elles se passer désormais pour les parents dont les enfants ne vont pas pouvoir se rendre à l'école ? Soit parce qu'elles ne sont pas ouvertes, soit parce qu'elles ne sont pas en capacité d'accueillir tous les enfants ?

Réponse de la direction : ce sera du cas par cas ! Et donc pas forcément la même règle dans tous les endroits !

Cela doit passer par des discussions sur le terrain, avec les manager et les RH, **avec l'objectif selon lesquels les salariés ne doivent pas être mis en difficulté.**

Seront regardés :

- **la situation du conjoint**
- **les besoins éventuels dans le service**
- **la possibilité (ou pas) d'effectuer du télétravail**

La direction ajoute que ces situations sont devenues très rares : pas plus de 160 pour l'ensemble du groupe ! Et que, du coup, cela ne peut désormais être que du cas par cas.

PERSONNELS VULNÉRABLES

Les salariés arrêtés pour ce motif et souhaitant reprendre leur activité sur site

doivent être couverts par une validation médicale.

FRANCE BLEU DE RETOUR...TRÈS PARTIELLEMENT

Parmi les reprises, il y a celles des matinales de France Bleu. Toutefois, **une seule, pour le moment, peut être mise à l'antenne sur France 3 : celle de Quimper.** Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de la seule station où la matinale est effectuée dans un studio compatible pour une diffusion TV. Dans les autres antennes, les matinales

ont certes repris depuis le 11 mai, mais dans des conditions différentes (pas plus de 2 personnes en studio, et des chroniqueurs en télétravail).

D'ici l'été, une 2ème station devrait venir s'ajouter, mais on ne sait pas encore laquelle.

ORGANISATION DU TRAVAIL DES SCRIPTES

Le PCA et le PRA ne prévoient actuellement qu'un ou **une scripte sur site par jour**, ce qui n'est pas sans provoquer des **risques en matière de charge de travail** : pas facile d'être secondé par un ou une collègue, planifié-e en télétravail ! Et un rythme avec 4 ou 5 jours d'affilée est

fatigant pour le ou la salariée seul-e sur site. Pour le moment, la direction répond qu'elle ne compte pas modifier cette organisation actuelle. C'est la **stricte application d'un schéma directeur** qui est le même pour chacune des antennes, quelle que soit la taille de leurs locaux.

LA FABRIQUE

Un point est effectué par rapport au sujet du montage à distance. La direction réaffirme que cette pratique ne sera pas généralisée à la post production : **elle ne constitue qu'une offre complémentaire dans la période actuelle.**

Un autre point porte sur l'activité des équipes légères, avec cette contrainte selon laquelle les salariés ne peuvent pas être plus de 2 par véhicules. **Les élus soulignent que la solution ne peut pas être une dégradation des conditions de tournage, mais la mise en circulation d'autres véhicules, afin que les équipes puissent être complètes malgré tout.**

Concernant la vidéo mobile, un débat s'engage par rapport à la conduite des réunions destinées à délivrer les consignes, pas toujours évidentes, surtout lorsqu'il s'agit de productions extérieures. La direction répond à cela que celles-ci sont faites en visio lorsqu'elles ne sont pas possibles en présentiel.

Une commission de suivi des moyens internes de fabrication sera programmée très bientôt afin d'effectuer un point sur tous ces sujets liés au Covid 19, impactant l'activité de la Fabrique.

AUDIENCES DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

L'offre d'information régionale a été très largement plébiscitée durant la période de confinement, avec près de 3 M de téléspectateurs. À noter notamment les très fortes progressions : + 67% sur le 12/13, et + 45% sur le 19/20. Cette progression est

particulièrement impressionnante sur les 12/13 de Bretagne (+ 162%) et du Grand Est (+ 100%). Il s'agissait d'un public disponible (puisque confiné chez lui) et qui était en demande d'info.

LE WEB N'EST PAS EN RESTE !

Le numérique a obtenu également de très bons scores. On a comptabilisé 2,6 millions de visites par jour, avec des

contenus qui se sont davantage démarqués des offres sur le linéaire.

FOCUS SUR LES AUDIENCES DES MUNICIPALES

En marge de ce sujet, les élus ont évoqué les audiences beaucoup moins bonnes lors des débats du début d'année, avant le 1er tour. Certes, la part d'audience n'est pas élevée, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agissait de la case de 21h, avec un volume de téléspectateurs particulièrement important. Nous avons touché de l'ordre de 2,5 millions. Certes, pas en permanence, sur l'intégralité de la tranche,

mais c'est la conséquence du choix d'avoir programmé plusieurs débats d'intérêt local.

Pour le second tour, cette même logique sera appliquée sur une autre case à forte audience également : celle de "Questions pour un champion". Et là aussi, *"l'audience ne sera pas le premier de nos enjeux"* a précisé la directrice du réseau.

NOUVELLE ALERTE A ANTIBES

Suite à une suspicion d'harcèlement sur une salariée d'Antibes, une alerte pour risque grave a été émise. Une enquête paritaire a été demandée avec l'accompagnement d'expert extérieur, compte tenu de la complexité de la

situation. Un rendez-vous est prévu mardi prochain afin de prévoir les modalités. Les premiers entretiens sont programmés fin juin. Les élus ont adopté à l'unanimité une résolution exposant cela.

NOMINATION D'UNE NOUVELLE REPRESENTANTE DE PROXIMITÉ SUR L'ANTENNE DE BOURGOGNE

Suite à la démission de Pierre Cholbi, le CSE a désigné, à l'unanimité, **Sandrine Brunel**,

scripte sur le site de Dijon, pour lui succéder. FO lui adresse ses félicitations.

REPRISE DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Dans la mesure où l'entreprise est dans une démarche de reprise d'activité, les activités des ASC vont également reprendre progressivement. **Une ouverture progressive est donc envisagée à compter du 15 juin afin d'assurer une permanence.** Les salariés pourront venir sur rendez-vous afin de pouvoir respecter le nombre de personnes présentes sur site prévu par le plan de reprise d'activité. Cela va permettre de reprendre la billetterie, mais aussi de remettre les

"chèques vacances" ou "chèques culture" qui ont été commandés en début d'année.

Afin de permettre à des salariés qui ne sont pas planifiés sur site de pouvoir se rendre aux bureaux du CSE, la direction se dit prête à infléchir les dispositifs. Il y a néanmoins besoin de savoir combien de personnes vont venir, quels jours, et à quelle heure.

RESTAURATION

Dans le même esprit, le CSE travaille sur une réouverture progressive des cantines. Celles-ci ne peuvent pas se passer de la même façon partout, car les contraintes

sont différentes, notamment pour la circulation des personnes. Une cantine a pu ouvrir dès le 2 juin : celle d'Antibes, avec des plats froids.

PROCHAIN CSE

Il se déroulera le **12 juin**, à la veille de la mise en œuvre de l'évolution du plan de reprise d'activité (à compter du 15 juin).